



# ***Lettre aux Montliardais***

***Juin 2022***

***Pour un été citoyen***

En ce début de période estivale, il nous semble important de vous rappeler quelques consignes qui permettent à tous de vivre en toute convivialité en profitant du calme et en préservant notre cadre de vie à la campagne.

**Les travaux de tonte** doivent respecter la réglementation.

- Ils peuvent être réalisés :
- de **8h30 à 12h00** et de **14h00 à 19h00** les jours ouvrés,
  - de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h00** le samedi,
  - de **10h00 à 12h00** le dimanche.

**Promenons nous tout en respectant les règles** Dans notre village, de nombreux chemins sont accessibles à la promenade. Les sentiers de randonnées du beunois (135km ) dont vous pouvez trouver le tracé et les différentes fiches des communes concernées en mairie ou sur notre site internet.



**JARDIN PUBLIC  
DANS LE BOURG**

Les promeneurs doivent emprunter les chemins communaux et respecter les limites de propriété. Nous insistons sur le fait que les champs sont des propriétés privées. Les chiens doivent être tenus en laisse. Il est strictement interdit de faire du quad dans les champs et d'utiliser, dans les chemins communaux, des véhicules motorisés (sauf ceux agricoles) . Un arrêté municipal a été mis en œuvre. Dans notre dernier bulletin, en pages centrales, retrouver les cartes des différents chemins et sentiers de notre village.

**Les beaux jours sont propices au grand nettoyage d'été.** Soyons vigilants dans le tri des déchets. Le SITOMAP informe les usagers des nouvelles démarches de tri dans la poubelle jaune. Retrouvez toutes les infos sur notre site internet ou auprès du SITOMAP  
De nouveaux horaires d'ouverture de la déchetterie devraient s'ajouter prochainement. Nous vous rappelons ceux actuellement en vigueur.

## **Déchetterie de Beaune-la-Rolande**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8h30-12h*	—	8h30-12h00*	8h30-12h*	—	8h30-12h*
13h30-17h*		13h30-17h00*	13h30-17h*		13h30-17h*



Route de Bouzonville en Beauce

45300 Pithiviers

Tél : 02.38.32.76.20

Fax : 02.38.32.76.22 [sitomap@sitomap.fr](mailto:sitomap@sitomap.fr)

**SITOMAP**

Suivez notre actualité sur Facebook

# Agissons

## Prenons soin des personnes fragiles



Depuis 2004, la loi (n°2004-626 du 30 juin 2004) relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées prévoit un recensement des populations concernées afin de leur venir en aide et s'assurer de leur bonne santé en cas d'événements graves de type plan canicule ou crise sanitaire que nous venons de vivre.

Un Registre Communal recense ces personnes en référenciant leur nom, prénom, adresse, n° de téléphone et tout renseignement permettant de les contacter ou de se rendre à leur domicile pour s'assurer de leur état de santé et prévenir le cas échéant le médecin traitant ou les secours.

L'inscription sur le Registre permet à la municipalité de garantir une veille, une attention particulière auprès des personnes recensées.

La démarche d'inscription à tout moment de l'année, doit se faire de manière volontaire par la personne concernée ou son représentant légal.

De la même façon, si vous avez connaissance de personnes fragiles isolées, n'hésitez pas à les orienter et les faire connaître auprès de la mairie. Bien entendu, cette démarche est confidentielle. Dans le cadre de la protection des données personnelles, un formulaire sera à compléter.

Les informations communiquées ont pour vocation d'aider les services publics mobilisés à porter assistance aux personnes concernées en cas de nécessité.

N'hésitez pas à prendre contact auprès de notre secrétariat de mairie.

Toutes ces informations ainsi que le formulaire d'inscription « téléchargeable » sont également sur notre site internet [montliard.fr](http://montliard.fr) rubrique Santé Sécurité solidarité

Sont concernées :

- les personnes de 65 ans et plus résidant seules ou en couple à leur domicile,
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant seules ou en couple à leur domicile,
- les personnes handicapées résidant seules ou en couple et bénéficiant de l'allocation adulte handicapée (AAH), de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), d'une carte d'invalidité, d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou d'une pension d'invalidité.

## Groupement de commandes de fioul

Une habitante de Montliard se propose de créer / recréer un groupement de commande de fioul afin de faire profiter à l'ensemble des bénéficiaires d'un tarif plus attractif. Il y aurait 2 commandes groupées de fioul par an (vers juillet et vers février).



Chaque personne réglerait sa facture le jour de la livraison.

Si vous êtes intéressé merci de transmettre vos coordonnées (nom – prénom – téléphone – mail) à Mme GUIBERT Muriel :

à l'adresse mail suivante : [fioulgroupe45@gmail.com](mailto:fioulgroupe45@gmail.com)

- ou à l'adresse postale 7 Route de la Galée - 45340 MONTLIARD

- ou par téléphone au 06 82 73 72 10

## LES ELECTIONS LEGISLATIVES



Elles se tiendront **les 12 juin pour le 1er tour et le 19 juin pour le 2<sup>ème</sup> tour** pour élire les **577 députés de l'Assemblée Nationale**.

Le vote sera ouvert de 8 h00 à 18 h 00

En cas d'absence, vous pouvez établir une procuration de vote à la personne de votre choix inscrite sur la liste électorale de la commune. Il vous suffit de vous rendre dans une gendarmerie. Pour faciliter cette démarche, vous pouvez consulter le site comme indiqué ci-dessous.

### maprocuration.gouv.fr

Nouveau téléservice de procuration de vote

- ◆ Gain de temps en gendarmerie (ou commissariat)
- ◆ Économique et écologique
- ◆ Traitement dématérialisé et simplifié pour la mairie
- ◆ Cette nouvelle fonctionnalité complète la version papier mais ne la remplace pas



**1** Effectuez votre demande de procuration en ligne via le site **maprocuration.gouv.fr**  
Un numéro de télédossier unique vous est attribué



**2** Rendez-vous avec votre **référence de dossier** et une **pièce d'identité** en gendarmerie ou au commissariat le plus proche pour valider votre identité.



**3** Vous êtes informé par courriel dès que la mairie a validé  **votre procuration**

## Pour nous Joindre



**Mairie ouverte au public**  
**Lundi et jeudi 17h00 à 18h30**

**Permanence téléphonique**  
**Lundi et le jeudi de 9h00 à 12h00 et 14h30 à 18h30**  
**Mercredi après midi de 14h00 à 17h00**

Par téléphone au **02 38 33 72 59** ou par mail **mairie.montliard@wanadoo.fr**.

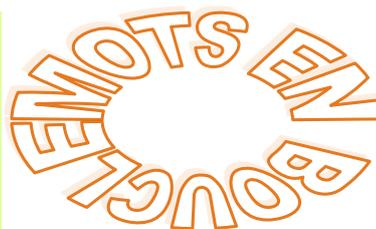
RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS  
SUR NOTRE SITE INTERNET

<https://www.montliard.f>



Informations en temps réel aux habitants sur  
téléphone et ordinateur  
*N'hésitez pas à nous contacter pour son installation*

- |            |           |
|------------|-----------|
| 1 ROUCOU   | 2 COUDE   |
| 3 DESIGN   | 4 IGNORE  |
| 5 OREMUS   | 6 MUESLI  |
| 7 LISSER   | 8 SERBES  |
| 9 BESACE   | 10 ACEREE |
| 11 REELUS  | 12 LUSTRE |
| 13 TREPAS  | 14 PASCAL |
| 15 CALAMAR |           |



	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	M		O	S	T		R	E	A	S
2	O	K		C	O	R		T	A	
3	R	A	D	A	R		D	E		
4	A	Y		S	I	R		T	V	
5	L	A	V		L	A	T	E		L
6		K	O		S	T	E		P	I
7	R		L	U		S	E	V	E	S
8	E	P	A	T	A		S	A	U	T
9	E	N	G	A	G	E		I	R	E
10	R		E	H		H	E	R	S	E

## MOTS CROISES

Particularité de ce mot croisé :  
10 mots qui peuvent se lire de gauche à droite ou  
de droite à gauche – de haut en bas ou de bas en  
haut.

Ce sont des palindromes

	E	S								
L	S	E	L							
I	L	I	S	E						
U	S	E	U	I	L					
T	U	T	I	L	E	S				
R	T	R	E	U	I	L	S			
L	I	L	L	U	S	T	R	E		
A	T	A	I	L	L	E	U	R	S	
R	A	R	T	I	L	L	E	U	R	S

Se passe à table

Prénom

Pas de porte

Rendent service

Aident à monter

Célèbre

Savent prendre des mesures

Envoient du lourd à la batterie

L'ESCALIER